

14. Procuration Revenu Québec, registraire des entreprises et autres ministères et organismes gouvernementaux
15. Correspondance
16. Rapport des comités
17. Affaires nouvelles
- 17.1 Calvette rang Ste-Anne Km 7
- 17.2 Consul (statue)
- 17.3 Festival du bucheron
- 17.4 Développement touristique chalet du 49 ième
- 17.5 Programme QADA
- 17.6 Suivi projet de l'église
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

4. Adoption des procès-verbaux de la séance tenue le 5 juin 2023

4894.07.23

Il est proposé par Mme Édith Lalancette, appuyé par Mme Mélissa Delaunière et il est résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 5 juin 2023 tel que rédigé.

5. Approbation des comptes et prélèvements à payer

4895.07.23

Il est proposé par M. Jean-Marie Garneau, appuyé par M. Raphael Langevin et il est résolu unanimement d'approuver les factures et prélèvements à payer selon la liste déposée au montant de 59 988,56 \$ et que le paiement en soit autorisé à l'exception d'une facture de Ville de Dolbeau-Mistassini au montant de 5 863,73 \$ laquelle sera retenue en attente d'explications supplémentaires.

On demande de plus à la directrice générale de faire les vérifications concernant la facture mensuelle du fournisseur Xplornet a savoir si ce service est encore nécessaire.

6. Suivi des travaux en cours rang St-Joseph

Un suivi verbal concernant le déroulement des travaux est fait. Le calendrier déposé par l'entrepreneur est respecté. Les travaux devraient se terminer vers le 15 juillet.

Aucune demande de paiement n'est déposée. Certaines directives de chantier ont été discutées toutefois ces directives officielles n'ont pas été acheminées à la municipalité.

7. Mandat ingénierie général – eaux usées et autres

La firme MSH Services Conseil accompagne la municipalité dans divers dossiers en vertu d'un mandat général (eaux usées, recherche de subvention, autre). Le mandat accordé est à renouveler. Une proposition de services facturable à taux horaire est déposée. Dépendamment des besoins l'enveloppe budgétaire proposée s'élève à 12 000 \$.

4896.07.23

Il est proposé par Mme Mélissa Delaunière, appuyé par M. Raphael Langevin et il est résolu unanimement d'accepter l'offre de services du 3 juillet 2023 de la firme MSH Services Conseils pour divers services d'accompagnement pour des projets municipaux laquelle est

à taux horaire avec budget de contrôle, le tout pour une enveloppe maximale de 12 000 \$.

8. Rapport d'embauche de personnel municipal

Lors de la dernière séance Mme Dany Dallaire a été autorisée pour embaucher du personnel municipal. Cette dernière dépose son rapport concernant l'embauche des personnes suivantes :

- Mme Lou-Ann Desgagné au poste d'adjointe administrative
- Mme Cathy Bérubé au poste d'agente de développement et d'administration

4897.07.23

Il est proposé par Mme Marlen Laliberté, appuyé par Mme Mélissa Delaunière et il est résolu unanimement de ratifier l'embauche de Mme Lou-Ann Desgagné au poste d'adjointe administrative selon les conditions suivantes :

- Salaire horaire de 22 \$ l'heure
- Salaire majoré à 23 \$ l'heure lorsque celle-ci aura complétée sa formation en comptabilité
- Horaire de 30 à 32 heures par semaine
- Période d'essai de 3 mois suivant son entrée à temps plein

4898.07.23

Il est proposé par Mme Marlen Laliberté, appuyé par Mme Mélissa Delaunière et il est résolu unanimement de ratifier l'embauche de Mme Cathy Bérubé au poste d'agente de développement et d'administration selon les conditions suivantes :

- Salaire horaire de 23 \$ l'heure
- Horaire de 30 à 32 heures par semaine
- Période d'essai de 3 mois suivant son entrée en poste

9.Association Lac-aux-Rats : entretien de chemin

Les représentants de cette association ont demandé au conseil, lors de la dernière séance, que leur chemin soit entretenu par la municipalité minimalement. Suite aux échanges il avait été convenu qu'ils devaient faire parvenir la facture pour le nivelage qu'ils ont fait réaliser. La facture d'un montant de 1 113,82 \$ est déposée.

Des discussions suivent. Malgré qu'il s'agisse d'un chemin privé non sous la responsabilité de la municipalité un tel service a déjà été offert. Il est mentionné l'idée de mettre en place et d'adopter une politique à l'égard de tels services pour des chemins non publics laquelle fixerait diverses conditions afin qu'une aide soit apportée incluant toutes les modalités d'application (conditions, admissibilité, montants, etc.) L'idée de rencontrer la Corporation forestière est également soulignée

En attendant l'adoption d'une telle politique la demande de remboursement est acceptée.

4899.07.23

Il est proposé par M Jean-Marie Garneau, appuyé par Mme Édith Lalancette et il est résolu unanimement d'accepter la demande de remboursement de l'association du Lac aux Rats d'une facture de 1 113.82 \$ relative à des travaux de nivelage de leur chemin et d'aviser cette association qu'aucune autre demande ne sera approuvée et ce, tant qu'une politique en la matière, laquelle sera préparée dans les prochains mois, ne sera pas en vigueur.

10. Règlement d'emprunt no. 201-23 : emprunt temporaire

Il y a lieu d'obtenir de la caisse un emprunt temporaire afin de payer les dépenses prévues au règlement #201-23 en attente du financement permanent.

4900.07.23

Il est proposé par Mme Édith Lalancette, appuyé par M. Raphael Langevin et il est résolu unanimement :

- De faire un emprunt temporaire d'un montant maximal de 532 000 \$ auprès de la caisse Desjardins du Nord du Lac-St-Jean en attente de pouvoir financer de manière permanente l'emprunt décrété au règlement #201-23
- Que Mme Dany Dallaire soit autorisée à signer toute la documentation à cette fin

11. Bail de location de terrain avec Alliance Télécom

Le bail d'une partie de terrain en faveur de Alliance Télécom est déposé pour approbation. Le bail d'une durée de 50 ans permettra à cette firme de construire un bâtiment technique sur ce terrain propriété de la municipalité, le tout dans le cadre des travaux de déploiement de la fibre optique pour desservir une partie du territoire avec internet haute vitesse.

Une modification est demandée au projet déposé, concernant le déneigement du terrain. La correction sera effectuée.

4901.07.23

Il est proposé par Mme Mélissa Delaunière, appuyé par Mme Édith Lalancette et il est résolu unanimement :

- D'approuver le bail de location d'une partie du lot 5 973 028, propriété de la municipalité en faveur de 9362-0573 Québec Inc. (Alliance Télécom) leur permettant d'ériger un bâtiment technique
- Que Mme Rita Delaunière, mairesse et Mme Dany Dallaire, directrice-générale/greffière-trésorière par intérim soient autorisées à signer ledit bail pour et au nom de la municipalité.

12. Projet de regroupement de services (mutualisation) eau potable et eaux usées

Un projet de regroupement de services (mutualisation) concernant l'eau potable et les eaux usées a été présenté aux municipalités de la MRC par Ville de Dolbeau-Mistassini. La ville requiert une réponse des municipalités face à ce projet.

Des échanges ont lieu. Le projet prévoit des coûts et une participation financière importante pour la municipalité. De plus il faut considérer toutes les incertitudes quant au service pour les eaux usées car la municipalité ne possède encore aucun système.

Il est également mentionné que ce service sera pour une très petite partie des citoyens car il y a très peu d'abonnés au service d'aqueduc.

Après discussions il est convenu de reporter la décision sur ce dossier au mois d'août et qu'à cette occasion un projet de résolution comportant des conditions sera déposé.

13. Mise à jour site internet de la municipalité : offre de services

Une offre de services a été demandée à TNT Atelier dans le but d'apporter des modifications et améliorations au site internet de la municipalité. L'offre est déposée au montant de 1 636,25 \$ + taxes.

4902.07.23

Il est proposé par Mme Mélissa DeLaunière, appuyé par M. Jean-Marie Garneau et il est résolu unanimement d'accorder un contrat à TNT Atelier en vue d'apporter diverses mises à jour du site internet de la municipalité, pour un montant total de 1 636.25 \$ + taxes.

14. Procuration Revenu Québec, registraire des entreprises et autres ministères et organismes gouvernementaux

Mme Dany Dallaire a besoin d'une procuration afin d'être autorisée à faire des transactions et diverses demandes auprès de certains ministères et organismes gouvernementaux.

4903.07.23

Il est proposé par M. Jean-Marie Garneau, appuyé par Mme Mélissa Delaunière et il est résolu unanimement que Mme Dany Dallaire, directrice-générale/greffière-trésorière par intérim soient mandatée pour et au nom de la municipalité afin de pouvoir intervenir et transiger auprès de diverses instances et autorités gouvernementales comme suit :

- Revenu Québec
- Régie des alcools, des courses et des jeux,
- Registraire des entreprises du Québec
- Emploi Québec
- Agence de revenu du Canada
- Services Canada

Et tout autre organisme ou ministère fédéral ou provincial

15. Correspondance

- CERIU : portrait des infrastructures en eau de la municipalité
- Sécurité incendie Dolbeau-Mistassini : rapport mensuel mai 20253
- MRC Maria-Chapdelaine : copie d'une résolution à adopter à titre de requête auprès du gouvernement visant à bonifier les conditions des élus municipaux

4904.07.23

ATTENDU QUE le monde municipal est à l'aube d'une négociation avec le gouvernement du Québec pour la mise en place d'un nouveau *Pacte fiscal 2025-2029*;

ATTENDU QUE la très grande majorité des élus municipaux, principalement les maires, doivent s'investir corps et âme dans leur charge d'élus et prendre des décisions qui auront des répercussions sur l'ensemble de leurs citoyens, tout cela sans aucune sécurité d'emploi;

ATTENDU QUE, de surcroît, une grande majorité d'entre eux n'ont pas de régime de retraite ou d'assurance collective compte tenu que les élus municipaux ne sont pas considérés comme des salariés;

ATTENDU QUE la très grande majorité des municipalités de moins de 3 000 habitants ont des maires à temps partiel pour réaliser les mandats et que ceux-ci occupent souvent un autre emploi à temps complet;

ATTENDU QU'au plan fiscal, le maire d'une municipalité de moins de 3 000 habitants qui occupe un emploi à temps complet est nettement désavantagé compte tenu du taux d'imposition fiscal qui lui est appliqué après un certain revenu net, ce qui n'est pas une mesure pour maintenir en poste un élu municipal dont les responsabilités qui lui incombent sont immenses;

ATTENDU QU'il est constaté de plus en plus, qu'une seule personne dépose son bulletin de candidature dans le cadre des élections à la mairie à tous les quatre ans, ce qui représente un enjeu important pour les commettants et citoyens d'une municipalité;

ATTENDU QU'afin d'assurer une meilleure démocratie, il est plus que souhaitable d'améliorer les conditions associées à la fonction d'élu municipal;

ATTENDU QUE les conseillers municipaux sont également des gestionnaires pour lesquels une attention spéciale doit être prise en compte dans les avantages à leur octroyer au plan fiscal compte tenu qu'ils doivent compter sur un emploi à temps complet pour assurer une décente rémunération annuelle;

Il est proposé par Mme Marlen Laliberté, appuyé par Mme Mélissa De Launière et il est résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette interpelle la *Fédération québécoise des municipalités* afin qu'elle soumette le sujet <Conditions des élus municipaux> dans la liste des sujets à négocier et à prioriser avec le gouvernement du Québec dans le cadre de la négociation du nouveau *Pacte fiscal 2025-2029* afin que soient bonifiées les conditions des élus municipaux (maires et conseillers), notamment par une exemption d'impôt de 10 000\$; et,

QU'il est impératif que les éventuelles nouvelles conditions soient significatives pour une meilleure rétention des élus d'expérience et pour une plus grande attractivité de candidats dans le cadre des futures élections municipales.

16. Rapport des comités

Aucun rapport n'est fait.

17. Affaires nouvelles

17.1 Calvette rang Ste-Anne Km 7

Mme la mairesse informe qu'une calvette est détériorée et a besoin de travaux urgents de réparation au rang Ste-Anne. Des discussions ont lieu.

4905.07.23

Il est proposé par Mme Marlen Laliberté, appuyé par M. Jean-Marie Garneau et il est résolu unanimement de faire réaliser des travaux de réparation à une calvette en mauvais état au rang Ste-Anne (km 7) et d'autoriser la directrice générale par intérim à donner tout contrat à cette fin.

17.2 Consul (statue)

Mme Marlen Laliberté désire discuter à nouveau de l'état de ces statues qui sont en place dans le secteur des Halles du Bleuet. Certaines des statues ont été rénovées alors que d'autres non et sont en mauvais état dont celle de la municipalité.

C'est la MRC qui est propriétaire mais l'entretien revient à chaque municipalité. On rappelle qu'un montant de 2 000 \$ était demandé aux municipalités pour faire la rénovation.

Des discussions suivent. Après celles-ci il est convenu de ne pas revenir sur cette décision déjà prise le conseil refusant cette dépense.

Il y a lieu de demander à la MRC de voir à retirer la statue représentant Notre-Dame-de-Lorette.

17.3 Festival du bucheron

Mme la mairesse informe le conseil qu'un comité de bénévoles travaille actuellement à remettre sur pied des activités pour faire renaitre l'ancien festival du bucheron. Ainsi une programmation d'activités serait organisée au début du mois de septembre. Ce comité désire obtenir l'accord du conseil municipal.

Aucune demande financière n'est demandée au conseil pour l'instant.

4906.07.23

Il est proposé par Mme Mélissa DeLaunière appuyé par M. Jean-Marie Garneau et il est résolu unanimement :

- Que le conseil exprime son accord avec un projet visant à redémarrer sous une autre forme l'ancien Festival du Bucheron (type retrouvailles)
- Que le conseil appuie le comité de travail en place qui travaille actuellement à ce projet
- Que le conseil appuie le comité dans ses démarches afin de déposer des demandes d'aide financière auprès de diverses instances, notamment la MRC Maria-Chapdelaine

17.4 Développement touristique chalet du 49 ième

Suivant le dépôt du plan de développement préparé par MMM Consultants Mme la mairesse mentionne qu'il y a lieu de faire préparer diverses études et un plan de développement du secteur situé près du chalet du 49 ième.

Après discussions il est convenu d'obtenir de la part de la firme MMM Consultants une offre de services à cette fin.

17.5 Programme QADA

Mme la mairesse informe le conseil de ce nouveau programme gouvernemental par lequel une aide financière pourrait être accordée pour un projet. Un appel de projet est en cours et se termine le 21 juillet prochain.

Un projet permettant l'achat de bicyclettes de divers types (dont des bicyclettes électriques) pour la population pourrait être préparé.

4907.07.23

Il est proposé par M. Jean-Marie Garneau, appuyé par Mme Marlen Laliberté et il est résolu unanimement d'autoriser la préparation et le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme QADA (Québec Ami des Aînés) pour faire l'achat de diverses bicyclettes dont des bicyclettes électriques afin de les rendre disponibles pour la population principalement les aînés.

17.6 Suivi projet de l'église

Mme la mairesse fait rapport de l'assemblée des paroissiens qui a été tenue au sujet de l'église. Les participants ont accepté que l'église soit transférée à la municipalité.

De plus l'évêché a approuvé ce transfert par une résolution adoptée le 19 juin. Il ne reste donc que les actes de transfert à compléter (incluant le cimetière pour lequel le conseil a aussi donné son accord).

18. Période de questions

Aucune question

19. Levée de l'assemblée

À 20 heures 54, Mme Mélissa Delaunière propose la levée de l'assemblée.

Rita de Launière, mairesse
générale par intérim

Dany Dallaire, directrice